
Métallurgie (industries)
Charente
IDCC 1572

**Convention collective du 12
décembre 1989**

[Étendue par arrêté du 29 octobre 1990, JO 1^{er} novembre 1990]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

